



MAIRIE  
DE  
SISTERON \*

Département  
des Alpes de Haute Provence

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-04-08

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : RESILIATION CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENTS  
PARKING RUE DR NIEL - PROJURIS Notaires – Maîtres SANTORO

Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la demande formulée le 05-04-2024, par Maître Michaël SANTORO – PROJURIS Notaires - qui souhaite résilier le contrat de location des deux emplacements situés au parking Rue du Dr Niel.

DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De résilier à compter du 30 Juin 2024 le contrat de location pour l'occupation de deux emplacements à usage de parking situés Rue du Dr Niel affectés à Maîtres SANTORO – SARL PROJURIS Notaires, depuis le 11 mai 2021.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et SARL PROJURIS Notaires – Maîtres SANTORO.

Fait à Sisteron, le 12-04-2024

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Daniel SPAGNOU